



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté n° 28... du 22.10.2024 portant
ouverture du registre des inscriptions aux
épreuves de la **session 2024** du Brevet
d'Initiation Aéronautique (BIA)

Division des Examens
et Concours DEC

Le Recteur de la région académique Recteur de l'académie de Mayotte

VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;

VU le code de l'Education, notamment ses articles D.338-43 à D.338-47 ;

VU le décret n°2015-193 du 19 février 2015 relatifs aux formations d'initiation aux activités aéronautiques et spatiales ;

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif aux règles générales d'organisations et nature des épreuves pour la délivrance du Brevet d'Initiation Aéronautique ;

VU l'arrêté du 19 février 2015 relatif au programme du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) ;

VU la note de service du 29 novembre 2023 relative au Brevet d'Initiation Aéronautique pour la **session 2024** ;

VU le décret du 22 décembre 2022 portant sur la nomination de Monsieur MIKULOVIC Jacques, Recteur de la région académique de Mayotte, recteur de l'académie de Mayotte ;

ARRETE

Article 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme de Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) est organisée dans l'académie de Mayotte au titre de l'**année 2024**.

Article 2 : Le registre des inscriptions aux épreuves de la **session 2024** du Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA) sera ouvert du :

Mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024

Article 3 : Les épreuves sont fixées au **jeudi 30 mai 2024 à 15h00 heure locale**.

Article 4 : Monsieur le secrétaire général d'académie de MAYOTTE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

